



[International Society for Labour and Social Security Law](#)

[Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale](#)

[Sociedad Internacional de Derecho del Trabajo y de la Seguridad Social](#)

# Bulletin n° 142

Juillet 2015

Chers collègues et amis,

Nous sommes heureux de vous présenter les dernières nouvelles concernant les activités de la Société internationale:

## **Congrès mondial au Cap,**

C'est avec plaisir que nous vous rappelons que le XXI<sup>e</sup> Congrès mondial de droit du travail et de la sécurité sociale de la Société internationale de droit du travail et de la sécurité sociale aura lieu au Cap, République sud-africaine, du 15 au 18 septembre 2015, organisé par un de nos membres: la Société sud-africaine de droit du travail.

Nous vous invitons à prendre connaissance du programme du congrès ci-après indiqué, et que vous pouvez également consulter à l'adresse:

<http://labourlawcongress2015.co.za/programme-program-isssl-21st-world-congress-2015-cape-town-south-africa>

## **Aperçu du programme**

### **Mardi 15 septembre 2015**

08h30	Enregistrement
9h00	Réunion du Comité exécutif international
12h00	Enregistrement de participants à la séance des jeunes juristes
12h30	Réunion de la Section des jeunes juristes
17h00	<b>Discours d'ouverture</b>

	Président de la SIDTSS: Adrian Goldin Président de SASLAW: Richard Maddern <i>Représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) - M. Aeneas Chuma - Directeur régional de l'OIT</i>
18h30	<b>Conférence d'ouverture</b> Professeur Alain Supiot <i>Professeur au Collège de France</i>
19h30	Cocktail de bienvenue

### Mercredi 16 septembre 2015

9h00	<b>Discours d'ouverture</b> Professeur Sir Bob Hepple <i>Maître émérite du Clare College et professeur émérite de droit à l'Université de Cambridge</i>
10h30	Pause
11h00	<b>Thème 1 plénière: LA NÉGOTIATION COLLECTIVE - ET AU-DELÀ</b> <b>Rapporteur général:</b> Professeur Graciela Bensusan <i>Professeur chargé de recherche à l'Université Autonome Métropolitaine de Mexico et professeur-chercheur à temps partiel à FLACSO, faculté latino-américaine des sciences sociales, campus de Mexico</i> <b>Intervenant</b> Dr Pamhidzai Bamu <i>Chercheur attaché au Centre de recherche juridique appliquée, Université de Stellenbosch</i>
12h30	<b>Déjeuner/Séance de présentation par affiches</b> La séance d'affiches aura lieu au cours de la pause-déjeuner
14h00	<b>Thème 1 Ateliers</b> Sessions parallèles simultanées pour la présentation d'articles selon le domaine d'intervention Pour connaître les domaines d'intervention, voir Thèmes du Congrès
15h30	Pause
16h00	<b>GROUPE D'EXPERTS</b> <b>Président</b> Professeur Manfred Weiss <i>Professeur émérite à la faculté de droit, Université Johann Wolfgang Goethe (Francfort)</i> <b>Thème</b> Comment faire face à la fragmentation et segmentation de la main-d'œuvre?

	<p>Contrat ordinaire et contrat atypique, de la sous-traitance à la production participative, le travail formel et travail informel</p> <p><i>Les experts, dont le nom sera annoncé prochainement, sont des spécialistes et juristes internationaux de premier plan.</i></p>
17h30	Clôture
18h30	Réception organisée par la ville de Cape Town

#### **Jeudi 17 septembre 2015**

9h00	<p><b>Thème 2 Plénière: SÉCURITÉ SOCIALE: ET MAINTENANT?</b></p> <p><b>Rapporteur général</b>  Professeur Mukul Asher  <i>École de politiques publiques Lee Kuan Yew, Université nationale de Singapour</i></p> <p><b>Intervenant</b>  Professeur Lehokwa George Mpedi  <i>Directeur du Centre du droit international et comparé et de la sécurité sociale et du travail et vice-doyen de la faculté de droit, Université de Johannesburg</i></p>
10h30	Pause
11h00	<p><b>Thème 2 Ateliers</b></p> <p>Sessions parallèles simultanées pour la présentation d'articles selon le domaine d'intervention</p> <p>Pour connaître les domaines d'intervention, voir Thèmes du Congrès</p>
12h30	<p><b>Déjeuner/Séance de présentation par affiches</b></p> <p>La séance d'affiches aura lieu au cours de la pause-déjeuner</p>
14h00	<p><b>Thème 3 plénière: L'ÉGALITÉ ET LA CITOYENNETÉ AU TRAVAIL COMME FONDEMENTS CONCEPTUELS DU DROIT DU TRAVAIL</b></p> <p><b>Rapporteur général</b>  Professeur Judy Fudge  <i>Ecole de droit de Kent, Université de Kent</i></p> <p><b>Intervenant</b>  Professeur Adelle Blackett  <i>Chercheur-titulaire de la bourse William Dawson à la faculté de droit de l'Université McGill, Montréal</i></p>
15h30	Pause
16h00	<p><b>Thème 3 ateliers</b></p> <p>Sessions parallèles simultanées pour la présentation d'articles selon le domaine d'intervention</p> <p>Pour connaître les domaines d'intervention, voir Thèmes du Congrès</p>
17h30	Clôture

## Vendredi 18 septembre 2015

9h00	<b>Thème 4 plénière: DROIT DU TRAVAIL ET DÉVELOPPEMENT</b> <b>Rapporteur général</b> Professeur Simon Deadkin <i>Directeur du Centre pour la recherche sur les entreprises et professeur de droit à l'Université de Cambridge</i> <b>Intervenant</b> <i>Membre du barreau de Johannesburg et ancien directeur du Service du contentieux constitutionnel, Centre de ressources juridiques</i>
10h30	Pause
11h00	<b>Thème 4 ateliers</b> Sessions parallèles simultanées pour la présentation d'articles selon le domaine d'intervention Pour connaître les domaines d'intervention, voir Thèmes du Congrès
12h30	<b>Déjeuner/Séance de présentation par affiches</b> La séance d'affiches aura lieu au cours de la pause-déjeuner
14h00	<b>TABLE RONDE</b> <b>Président</b> Juge Dennis Davis <i>Juge de la cour d'appel du travail et président de la cour d'appel connaissant des recours en matière de concurrence</i> <b>Thème provisoire</b> <i>«Les principes de l'OIT ont-ils contribué à l'amélioration des relations de travail? Une étude de cas de la loi sur les relations du travail de l'Afrique du Sud, 20 ans après.»</i> Des experts de l'OIT ayant contribué à la rédaction de la loi de 1995 sur les relations de travail en Afrique du Sud ainsi que les principaux représentants des partenaires sociaux de l'Afrique du Sud figureront parmi les intervenants à la table ronde et tâcheront de mener une réflexion sur les expériences des vingt dernières années à l'échelle nationale et internationale. Le débat promet d'être très animé car les intervenants et les délégués échangeront leurs différents points de vue et aborderont les perspectives adoptées par différents pays; ce sera l'occasion de comparer les expériences et d'apprendre les uns des autres. D'autres détails seront annoncés prochainement.
15h30	Pause
16h00	Assemblée générale de la SIDTSS
17h30	Clotûre du Congrès

Vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le lien suivant:

<http://labourlawcongress2015.co.za/fr/inscription>

### **Séminaire international sur le droit international et comparé du travail (Venise)**

Après une interruption de quelques années, le célèbre séminaire de formation de la SIDTSS a eu lieu à Venise en 2014, les éditions précédentes ayant eu lieu successivement – et à des époques différentes – à Trieste, Szeged, Bordeaux et Lyon. Organisé au nouveau campus de l'Université Ca'Foscari de Venise sous la direction du professeur Adalberto Perulli, le séminaire s'est déroulé du 30 juin au 9 juillet 2015 sur le thème «Transformation de l'entreprise et droits sociaux»; le programme, comptant sur la participation d'orateurs de très haut niveau, peut être consulté à l'adresse suivante <http://islssl.org/fr/2em-seminaire-international-sur-le-droit-international-et-compare-du-travail-programme-final/>. L'édition antérieure, la première à Venise, avait eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juillet 2014 sur le thème «Droits sociaux fondamentaux à l'ère de la mondialisation». En ces deux occasions, la participation des jeunes juristes de moins de 40 ans a été encouragée par l'octroi de bourses de la part de la SIDTSS, avec l'intervention du Comité scientifique du séminaire. Conformément aux conditions fixées par l'appel à candidature, les bourses sont attribuées de préférence aux juristes de moins de 35 ans.

### **Séminaire sur le droit du travail international et comparé (Île de Margarita, Venezuela)**

Une nouvelle édition du séminaire sur le droit du travail international et comparé (Venezuela, Île de Margarita), consacrée au droit collectif du travail, s'est déroulée du 4 au 12 mai 2015. Parmi les intervenants participant au séminaire figurent des juristes tels que Humberto Villasmil Prieto (BIT, Genève), Jorge Rosenbaum (Uruguay), José Luis Ugarte Cataldo (Chile), Rolando Murgas Torraza (Panama), Cesar Carballo Mena et Oscar Hernández Alvarez (Venezuela), ce dernier étant également le directeur académique du séminaire. Conformément à la volonté de la SIDTSS et afin de renforcer la portée de la formation, la charge de travail du séminaire est d'au moins 80 heures. La SIDTSS a également attribué des bourses pour encourager la participation des jeunes juristes de moins de 40 ans, la préférence étant donnée aux moins de 35 ans.

### **Prochains congrès de la SIDTSS**

*a. Congrès régional américain de droit du travail et de la sécurité sociale (Panama, 2016)*

Nos collègues panaméens nous ont fait parvenir leur proposition de contenu pour le congrès, ainsi que des précisions importantes sur l'organisation, qui seront soumis à l'attention du Comité exécutif qui se réunira au Cap en septembre prochain et, le cas échéant, les adoptera.

*b. XXII<sup>e</sup> Congrès mondial de droit du travail et de la sécurité sociale*

Nous vous rappelons que lors du Comité exécutif réuni à Dublin, l'Association italienne de droit du travail et de la sécurité sociale avait proposé, par l'intermédiaire de son président Giuseppe Santoro Pasarelli, d'organiser le prochain Congrès mondial de la SIDTSS en Italie. Cette proposition sera soumise à l'approbation définitive du Comité exécutif qui se réunira au Cap; nos collègues italiens nous annoncent qu'en cette occasion ils nous feront part de nouvelles informations au sujet de cette importante manifestation.

*c. IX<sup>e</sup> Congrès régional asiatique de droit du travail et de la sécurité sociale (2016)*

Toujours à Dublin, l'Association nationale de droit du travail (NLLA) d'Inde s'était montrée disposée à organiser le prochain Congrès régional asiatique de droit du travail et de la sécurité sociale. Nous espérons que cet intéressant projet soit adopté au Cap.

## **L'annuaire de la SIDTSS et la IALLJ**

Dès que nous avons pris possession de l'administration de la SIDTSS, nous avons proposé à l'Association internationale des revues en droit du travail (IALLJ) l'idée de développer conjointement un annuaire comprenant des articles importants publiés dans ces revues de droit du travail. En d'autres termes, un annuaire sur la production en matière de droit comparé du travail.

Nous pensons qu'une telle publication constituerait une contribution importante à la connaissance juridique dans notre domaine spécifique et permettrait au public d'atteindre ces revues spécialisées. *Nous avons aujourd'hui l'immense plaisir d'annoncer que le premier volume de cet annuaire a été publié par Lancaster House dans le cadre d'un projet commun de l'IALLJ et la SIDTSS; nous remercions Steve Willborn et Alan Neal qui se sont chargés d'éditer ce volume. Vous trouverez plus d'informations sur la page d'accueil de notre site Internet.*

## **Section des jeunes juristes**

*a. L'«embryon» latino-américain*

L'activité de l'«embryon» latino-américain de la Section des jeunes juristes a démarré officiellement lors du IX<sup>e</sup> Congrès régional américain du droit du travail et de la sécurité sociale (Guayaquil, Equateur, octobre 2013). Le travail du premier projet de ce groupe, une série de rapports portant sur l'évolution du niveau de

protection des salariés au cours de la dernière décennie (2002-2012) dans chaque pays, fut présenté lors de cet évènement. Les documents issus de cette rencontre ont ensuite été rassemblés dans une publication coéditée par l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM) et la Société internationale. La thématique abordée par le deuxième projet fut la «relation de travail», dans une initiative semblable à la précédente, de façon à présenter ces travaux pendant le IV<sup>e</sup> Séminaire sur le droit du travail international et comparé sur «La relation de travail» (île de Margarita, Venezuela, mai 2014). Tous les documents produits dans le cadre de ces projets sont disponibles sur le site Internet de la SIDTSS.

Un troisième projet, intitulé «Rencontre intercontinentale» et réalisé en collaboration avec l'«embryon» européen, est actuellement en cours. Il regroupe plusieurs essais sur une thématique semblable: «l'effectivité des droits et libertés contenus dans les normes internationales du droit du travail et de la sécurité sociale. Une vision latino-américaine comparée (en Amérique latine)» et «Droit du travail & droits sociaux en Europe: la jurisprudence des cours internationales» (en Europe). La nouveauté de ce projet est déterminée par l'existence d'une instance intercontinentale d'échange de matériel afin que tout juriste de l'autre continent puisse faire des remarques, réflexions ou commentaires à partir de la lecture de l'un de ces écrits. L'ensemble du matériel issu de ce projet – les contributions ainsi que les commentaires ou les réflexions – sera publié en format numérique.

*b. L'«embryon» européen*

Suite à l'intense activité couronnant de succès le Congrès régional européen célébré à Dublin du 17 au 19 septembre 2014 et se traduisant par la production de rapports nationaux qui peuvent être consultés à l'adresse <http://islssl.org/fr/les-derniers-rapports-des-jeunes-juristes/>, l'«embryon» européen de la SIDTSS a organisé une nouvelle rencontre les 4 et 5 juin dernier à l'Université de Saint Jacques de Compostelle, sur le thème «Droit du travail et droits sociaux en Europe. La jurisprudence des tribunaux internationaux» (<http://islssl.org/fr/category/section-des-jeunes-juristes/>).

Les membres du comité d'organisation, Magda Nogueira Gustavino (vice-présidente de l'Association espagnole de droit du travail et de la sécurité sociale) et Stefano Bellomo, représentant de la SIDTSS ont ouvert la rencontre avec José María Miranda Boto, dont l'intervention au sein de l'instance d'organisation a été remarquable.

Cette rencontre a réuni de jeunes juristes venus d'Autriche, Belgique, République tchèque, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Espagne, ainsi qu'une jeune juriste mexicaine; la plupart des

participants avaient déjà assisté à la rencontre de Dublin, ce qui confirme l'intérêt suscité par les initiatives de la Section.

La réunion qui, s'est déroulée sur un jour et demi, a été ponctuée d'interventions soigneusement préparées que les participants ont décidé de rassembler dans un livre électronique, qui sera publié au cours de cette année. La discussion a également porté sur la structure et les activités de la sous-section européenne qui fera prochainement partie de la Section internationale des jeunes juristes de la Société internationale. Un groupe de coordination a été formé pour échanger avec la Section. En outre, les participants ont fait part de leur volonté de renforcer les liens et créer un réseau permettant d'échanger du matériel, de conclure des accords entre leurs universités et de développer des projets communs de recherche; ils souhaitent également renouveler cette expérience dans quelques années.

Il est communément admis que la préservation de la section régionale représente un instrument novateur et efficace pour faciliter la coopération et renforcer les contacts entre les jeunes juristes, mais aussi pour mener des projets communs avec la sous-section latino-américaine et celles qui seront créées à l'avenir.

*c. Prochaine réunion de la Section des jeunes juristes*

La Section des jeunes juristes se réunira de nouveau à l'occasion du Congrès mondial de droit du travail et de la sécurité sociale, avec cette fois un caractère international. Lors des congrès précédents (le Congrès régional américain de Guayaquil et le Congrès régional européen de Dublin), des réunions régionales séparées avaient été organisées pour les membres des embryons latino-américain et européen.

*d. Le projet de fusion*

Lors de la prochaine réunion du Comité exécutif, qui aura lieu le 15 septembre au Cap, le projet de fusion des embryons latino-américain et européen, ainsi que l'intégration à ces derniers d'autres institutions nationales et régionales de façon à former une section unique de jeunes juristes internationaux seront inscrits à l'ordre du jour. Il y a généralement consensus sur l'idée de proposer au Comité exécutif de préserver les structures régionales, qui ont démontré leur efficacité dans la réalisation de projets d'étude, communication et recherche.

## **Le site de la SIDTSS**

Nous souhaitons de nouveau remercier Lancaster House qui héberge de façon désintéressée, et sans aucun coût, notre nouveau site Internet inauguré en 2013, nous permettant de disposer d'une plate-forme de diffusion des documents de notre institution, de



nos activités, projets et propositions, des actualités de nos membres, de l'activité des jeunes juristes et de la production scientifique générée par notre société. Notre site Internet, de même que nos congrès et activités, sont des points de rencontre de nos membres et de leurs adhérents.

Giuseppe Casale

Secrétaire général

Adrián Goldin

Président

## TORE SIGEMAN



En 2014, Tore Sigeman, professeur de droit civil, nous a quitté à l'âge de 86 ans. Spécialisé en droit du travail, il exerça comme professeur dans les universités de Stockholm et Uppsala de 1976 à 1993. À la même époque, il entra au Comité exécutif de la SIDTSS en qualité de vice-président de l'Association suédoise de droit du travail. De 1991 à 1994, il fut également vice-président de la SIDTSS et vice-doyen de la faculté de droit de l'Université de Stockholm.

Après avoir brillamment soutenu, en 1967, sa thèse doctorale sur les revendications salariales (*Lönefordran*) – objet de nombreux éloges – il écrivit un important commentaire sur la loi de 1970 relative au droit de compensation de l'employeur (son livre *Kvittningslagen*, la loi de la compensation, a été publié en 1972 et réimprimé l'année suivante). En 1975 il prépara un rapport de la commission gouvernementale sur «La Propagande politique sur le lieu de travail» et en 1989 sur «La Procédure de désignation des professeurs».

Tore Sigeman publia plusieurs articles en anglais, notamment dans *Scandinavian Studies in Law*, dans lesquels il invite à réfléchir sur les théories dominantes de la jurisprudence du travail et de l'emploi. Dans son article «Protection de l'emploi dans le droit scandinave», paru dans le numéro de 2002 de ladite publication périodique, il démontra avec éloquence ses vastes connaissances et sa profonde perception du droit du travail scandinave.

Outre ses pertinentes contributions à la doctrine scientifique nordique en matière de droit du travail et de l'emploi, Tore Sigeman, alors à la retraite, publia en 1995, un livre – concis mais très instructif – sur le droit du travail suédois et européen (*Arbetsrätten. En översikt av svensk rätt med europarätt*). Ce livre, petit de par sa taille, est d'une grande portée. C'est une œuvre prodigieuse qui présente le droit suédois à partir de l'incidence de la législation européenne. Il est largement utilisé comme manuel dans différentes facultés de droit de Suède. Il a d'ailleurs récemment été mis à jour et la sixième édition est parue en 2013 (avec le titre d'*Arbetsrätten. En översikt*). En raison des avancées produites par ses travaux dans

le domaine du droit du travail européen comparé, Tore Sigeman a reçu en 2002 le titre de docteur «honoris causa» de l'Université Friedrich Schiller de Jena.

Tore Sigeman était une personne profondément intègre et indépendante. C'était aussi un brillant chercheur, qui a fortement marqué le droit du travail et de l'emploi suédois, nordique et comparé.

Ronnie Eklund

Professeur de droit privé à l'Université de Stockholm, spécialisé en droit du travail et de l'emploi et membre du Comité exécutif de la SIDTSS depuis 1995